

COMPTE-RENDU
DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 17 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN DES TILLEULS, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Emmanuel AUVINET, Maire.

Date de convocation : le 09 mai 2018

PRESENTS : MMES GUINAUDEAU, MAUDET, BOCHEREAU, AUVINET, GATE, PERRAUD, BREMAUD

MM. LANDREAU, VALLEE, AUVINET Y., AUGEREAU, FONTENIT, GUITTON D, GUITTON JF, et AUVINET E., Maire.

Mr Hubert VALLEE été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint.

1 - Approbation du compte rendu du 19 avril 2018

Le conseil approuve le compte rendu à l'unanimité.

2 – Décision modificative 2018-01

Suite à l'envoi papier du budget primitif du lotissement, le trésorier s'est aperçu d'un déséquilibre au niveau du chapitre 043. Monsieur le Maire propose de passer une décision modificative afin d'y remédier :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	compte	opération	montant	compte	opération	montant
Vente de terrains aménagés	7015		- 245€			
Transfert de charges financières				796 chap 043		+ 245€

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette décision modificative.

3 – Convention avec le SYDEV pour la réalisation d'une extension du réseau électrique.

Monsieur le Maire présente au conseil la proposition technique et financière du SYDEV pour la réalisation d'une extension du réseau électrique au Vrignon V.

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Réseaux électriques Basse Tension					
Réseaux	21 596,00	25 915,00	21 596,00	60,00 %	12 958,00
Branchement(s)	11 873,00	14 248,00	11 873,00	60,00 %	7 124,00
Réseaux électriques Moyenne Tension					
Poste de transformation + Moyenne tension	35 312,00	42 374,00	35 312,00	20,00 %	7 062,00
Infrastructures de communications électroniques					
Réseaux	13 993,00	16 792,00	16 792,00	100,00 %	16 792,00
Eclairage Public					
Travaux neufs	6 958,00	8 350,00	6 958,00	100,00 %	6 958,00
TOTAL PARTICIPATION					50 894,00

Après avoir étudié la proposition, le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition du SYDEV avec une participation de la mairie à hauteur de 50 894.00 €.

4- Maison communale : avenant au marché.

Monsieur le Maire présente les avenants pour la maison communale

Avenant n°01 – Lot 07 Menuiseries extérieures.

Fourniture et pose d'une fenêtre deux vantaux.

Montant des modifications du marché 847,00 € HT soit 1 016,40 € TTC

Avenant n°02 – Lot 02 Gros œuvre.

En plus arase des murs : 5 575,38 € HT

Suppression ouverture + balance : - 10 376,14 € HT

Arase murs existants + reprise palier + drainage + percement : 3 427,09 € HT

Montant des modifications du marché – 1 373,67€ HT soit – 1 648,40 € TTC

Avenant n°02 – Lot 05 couverture tuiles.

Couverture sur corniche

Montant des modifications du marché 612,16 € HT soit 734,59 € TTC

Avenant n°01 – Lot 17 chauffage ventilation plomberie sanitaire.

Moins-value radiateurs et panneaux

Montant des modifications du marché – 579,20 € HT soit – 695,04 € TTC

Le conseil valide à l'unanimité les avenants au marché et autorise Mr le Maire à signer les documents se rapportant à cette délibération.

Un point sur le mobilier de la maison communale est fait en aparté, concernant le mobilier d'accueil de la mairie, lors du conseil du 19 avril le choix était porté sur le mandarine, néanmoins en recevant les échantillons le « mandarine » tirait trop sur le marron, les adjoints et l'architecte ont fait le choix du rouge coquelicot.

5- Adhésion au service technique mutualisé

Les communes de Tiffauges et de la Gaubretière ont entamé dès l'année 2015 des discussions à propos de l'organisation de leurs services techniques. Compte tenu de la pyramide des âges des deux services et des nécessités de réorganisation liées notamment à l'absence de responsable de service, les communes ont sollicité la Communauté de Communes afin d'envisager un dispositif commun mutualisé.

Il a ainsi été décidé que la Communauté de Communes procèderait au recrutement d'un responsable technique mutualisé. La création du service commun technique (avec la Gaubretière, Tiffauges et la Communauté de Communes) a été effective depuis le 01/01/2017.

La mairie de Saint-Aubin-des-Ormeaux a rejoint ce service mutualisé au 1^{er} janvier 2018.

La commune de Saint-Martin-des-Tilleuls, confronté aux mêmes problématiques, a sollicité fin 2017 la communauté de communes afin d'envisager l'intégration de ses agents techniques dans le service commun.

S'est alors ouverte une phase d'expérimentation et de préparation de 6 mois, devant permettre de travailler à une mutualisation complète des services techniques de Saint Martin des Tilleuls avec ceux de la Communauté de Communes.

Cette phase ayant été jugée concluante, Il est envisagé de procéder à la mutualisation de ces services techniques à compter du 1^{er} juillet 2018.

Le comité technique lors de sa séance du 19 avril dernier a émis un avis favorable sur le transfert des 2 agents communaux vers la Communauté de communes.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la signature de la convention constitutive d'un service commun technique, à intervenir avec la Communauté de Communes du Pays de Mortagne, en application de l'article L5211-4-2 du CGCT.

Il est proposé un vote à bulletin secret

- 15 bulletins
- FAVORABLE : 14 bulletins
- NE SE PRONONCE PAS : 1 bulletin

Ouï l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 14 voix pour et 1 voix « ne se prononce pas » :

Article 1 : **d'approuver** les termes de la convention instituant un service commun technique entre la commune de St Martin des Tilleuls et la Communauté de Communes du Pays de Mortagne

Article 2 : **d'autoriser** le Maire à signer cette convention à intervenir avec la Communauté de Communes du Pays de Mortagne, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

6- Trottoir Voirie Communale

Monsieur le Maire présente au conseil, les propositions d'EUROVIA, de CHOLET TP et SOFULTRAP suite à la demande de devis pour les trottoirs de la rue du Bocage, de la rue des Peupliers et de la rue des Glycines.

Il rappelle au conseil que le montant inscrit au BP pour les travaux de voirie s'élève à 20 000 €.

	EUROVIA	CHOLET TP	SOFULTRAP	
RUE DU BOCAGE				
noir	8 427,56 €	7 241,90 €	Non répondu	
brun	10 746,01 €	10 367,90 €		
beige	18 326,56 €	16 359,40 €		
grenailé/caramel	17 753,46 €	18 182,90 €		
RUE DES PEUPLIERS				
noir	43 248,68 €	38 753,20 €		
brun	55 655,28 €	55 481,20 €		
beige	96 220,68 €	87 543,20 €		
grenailé/caramel	93 153,88 €	97 301,20 €		
RUE DES GLYCINES				
noir	15 385,64 €	13 538,60 €		
brun	19 719,94 €	19 382,60 €		
beige	33 891,64 €	30 583,60 €		
grenailé/caramel	32 820,24 €	33 992,60 €		
TOTAL NOIR	67 061,88 €	59 533,70 €		
TOTAL BRUN	86 121,23 €	85 231,70 €		
TOTAL BEIGE	148 438,88 €	134 486,20 €		
TOTAL GRENAILLE	143 727,58 €	149 476,70 €		

Après discussion et au vu des coûts, le conseil décide :

- De ne faire que l'enrobé sur le trottoir de la rue des Glycines, correspondant à l'entrée du bourg avant d'arriver à la nouvelle maison communale,
- D'accepter la proposition de Cholet TP en enrobé noir à hauteur de 13 538.60 € HT,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

7 – Droit de préemption Urbain

Monsieur le Maire précise au conseil que le DPU permet à la collectivité de se porter acquéreur par priorité à l'occasion de toute aliénation à titre onéreux d'un immeuble bâti ou non bâti situé dans les zones urbaines et les zones à urbaniser des PLU.

Ainsi la commune a été destinataire d'une DIA concernant les terrains cadastrés section A 1475, A 1500 et A 155 d'une superficie respective de 26m², de 64m² et 45m² et de l'immeuble A 157 d'une superficie de 150m² et en zone UB du Plan local d'Urbanisme et donc soumis au droit de préemption urbain communal, l'avis du conseil municipal est sollicité pour les parcelles A 1500 et A 155.

Aussi considérant,

- Que dans le cadre du PLU et des dents creuses, la municipalité a commencé à acquérir des parcelles de jardin dans le but d'urbaniser,

En conséquence, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **donne** un avis favorable à l'acquisition des deux parcelles de jardins cadastrées A 155 et A 1500,
- **propose** la somme de 6 € le m² comme dans les dernières acquisitions de parcelles de jardin,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

8 – Droit de préemption Urbain

Monsieur le Maire précise au conseil que le DPU permet à la collectivité de se porter acquéreur par priorité à l'occasion de toute aliénation à titre onéreux d'un immeuble bâti ou non bâti situé dans les zones urbaines et les zones à urbaniser des PLU.

Ainsi la commune a été destinataire d'une DIA concernant les terrains cadastrés section A 1433, A 1119 et A 46 d'une superficie respective de 123m², de 45m² et 60m² et de l'immeuble A 1341 d'une superficie de 750m² et en zone UB du Plan local d'Urbanisme et donc soumis au droit de préemption urbain communal, l'avis du conseil municipal est sollicité pour la parcelle A 1433.

Aussi considérant,

- Que cette parcelle pourrait servir de passage pour l'urbanisation des parcelles se situant derrière,

En conséquence, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **donne** un avis favorable à l'acquisition d'une parcelle de jardin cadastrée A 1433,
- **propose** la somme de 6 € le m² comme dans les dernières acquisitions de parcelles de jardin,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

9- Maison 7 rue des Glycines

Monsieur le Maire indique au conseil que Mme HAMMAN Natacha et Mr PAGANESSI Mickaël sont venus visiter la maison au 7 rue des Glycines, actuellement la mairie en attente de la maison communale et sont intéressés pour la louer à compter du 1^{er} septembre.

Monsieur le Maire rappelle que la maison comprend un rez-de-chaussée avec véranda, cuisine, garage, pièce chaufferie, couloir, salon/salle à manger, wc, à l'étage quatre chambre et une salle d'eau, une parcelle de jardin attenante.

Considérant que plusieurs travaux d'embellissement vont avoir lieu (rafraichissement de la salle de bain, sols de la partie salon salle à manger, cuisine, agrandissement du terrain), il propose de fixer le loyer à 450 € par mois.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **fixe** à compter du 1^{er} septembre 2018 le loyer mensuel à quatre cent cinquante euros **(450,00 €)** révisable au 1^{er} juillet de chaque année.

- **indique** que l'une ou l'autre des parties pourra résilier le bail en prévenant deux mois avant une échéance mensuelle

- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette location.

INFORMATIONS DIVERSES :

Boulangerie : des contacts sont en cours avec Maître COLLET, Liquidateur judiciaire et Maitre GIRARDOT, commissaire-priseur afin de pouvoir racheter le matériel de la boulangerie.

Cours de tennis extérieur : Suite à des demandes de St Martinois pour utiliser le cours de tennis extérieur, il est décidé que les locations gratuites se feraient en mairie. Un formulaire est à remplir contre un badge.

Football : Afin que les buts mobiles ne soient pas utilisés de façon désordonnée, un cadenas avec chaîne va être posé. Ces buts sont à remettre en bout de salle, et non devant les issues de secours. L'achat de but en alu sera à l'étude sur le budget 2019, en attendant il est proposé au club de les repeindre en interne (la peinture sera à la charge de la commune).

Logiciel réservation salle : Une démonstration de logiciel de réservation de salle va avoir lieu le 28 mai à 14h.

Ce logiciel (utilisé par La Verrie, la Gaubretière et à l'étude pour St aubin) permettrait aux particuliers, associations de pouvoir vérifier les disponibilités de salles via le site Internet de la commune et envoyer directement une demande de location.

Le coût de la mise en place pour : la salle des jardins, la salle de la Botterie, la salle mutualisée de la mairie, le cours de tennis, salle du foot est de 2 280 € TTC puis de 300 € par an.

Jury d'assises : le tirage au sort des jurés d'assises a eu lieu à Tiffauges le 17 mai à 14h30, les personnes ayant été tirées au sort recevront un courrier.

DATES A RETENIR :

Lundi 28 mai à 14h : démonstration logiciel réservation de salle

Samedi 02 juin 10h : cérémonie de citoyenneté

Jeudi 14 juin : conseil municipal 20h

Samedi 30 juin : Saint Martintammare

Dimanche 08 juillet : passage du tour de France

Mardi 10 juillet 18h15 : réunion aménagement paysager

Jeudi 12 juillet : conseil municipal 20h

Dimanche 26 août 2018 : Bouge ton bocage

Vendredi 07 septembre : inauguration maison communale

Jeudi 20 septembre 2018 : conseil municipal

Jeudi 18 octobre 2018 : conseil municipal

Jeudi 15 novembre 2018 : conseil municipal

Jeudi 13 décembre 2018 : conseil municipal

La séance est levée à 23h15.

Le secrétaire de séance

Le maire